



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

assurance vie

Question écrite n° 15509

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la publication des textes d'application relatifs aux contrats DSK. Il semblerait que le conseil d'Etat ne soit pas la seule cause de ce retard, le gouvernement rencontrant, semble-t-il, quelques difficultés dans la mise au point de ces textes qui ont pourtant été annoncés spectaculairement.

Texte de la réponse

Les textes précisant les conditions de mise en oeuvre des contrats investis en actions ont été publiés dès le mois de mai 1998. Le décret n° 98-412 du 28 mai 1998 précisant les modalités d'application de l'article 21 de la loi de finances pour 1998 et le décret en Conseil d'Etat n° 98-413 du 28 mai 1998 modifiant la réglementation relative aux unités de compte autorisées par le code des assurances ont été publiés au Journal officiel du 29 mai 1998. L'instruction fiscale du 27 mai 1998 relative aux contrats principalement investis en actions a été publiée au Bulletin officiel des impôts du 29 mai 1998 sous la référence 5-I-3-98.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15509

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1998, page 3204

Réponse publiée le : 17 janvier 2000, page 318